



## Bar : les plaisanciers favorables à un quota

Ce système serait satisfaisant pour la fédération nationale.  
Actuellement, les pêcheurs de loisir sont limités à un bar par jour.

Trois questions à...

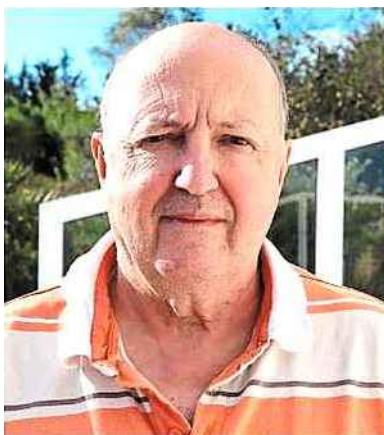
**Jean Kiffer,**  
président de la Fédération nationale  
de pêcheurs plaisanciers (FNPP).

**Après une interdiction pure  
et simple, les plaisanciers ont  
le droit de pêcher un bar  
par jour, jusqu'à la fin de l'année.  
C'est grâce à votre action ?**

Nous avons tout mis en œuvre pour être entendus, que ce soit lors de manifestations ou par nos actions auprès des élus. Nous avons été audités à l'Assemblée nationale. Nous sommes même allés jusqu'à la Cour de justice de l'Union européenne. Les plaisanciers se sont mobilisés contre le règlement ubuesque de l'Union européenne. Au nord du 48° parallèle, la pêche au bar nous était interdite, alors qu'elle restait possible au sud de cette ligne ! Or, le bar est un poisson qui migre. Cette interdiction a fait beaucoup de mal à la filière pêche de plaisance qui représente un poids économique non négligeable sur les côtes françaises, estimé à 2 à 3 milliards d'euros.

**Comment en est-on arrivé là ?**

Les chiffres sur lesquels l'Europe s'est basée étaient erronés. On le savait, mais il nous a fallu convaincre. En réalité, l'effort que représente la pêche de loisir sur la pêcherie de bar était surestimé plus de dix fois. La pêche de loisir représente 10 %



Ouest-France

*Jean Kiffer président de La FNPP  
qui représente 40 000 plaisanciers.*

des prises de bar. Et toutes espèces confondues, elle pèse 2 à 3 %.

**Pour 2019,  
que préconisez-vous ?**

Alain Cadec, député européen, a avancé l'idée d'un quota mensuel avec déclaration de prises. C'est la bonne direction à prendre. Car cela permet de la flexibilité. Alors qu'à un bar par jour, la marge de manœuvre est considérablement réduite. Imaginons que le quota soit fixé à quinze bars par mois, charge à chaque plaisancier de gérer son quota. Un tel système existe déjà pour la pêche au thon. Et cela fonctionne bien.

*Recueilli par  
Renée-Laure EUZEN.*